

Le rôle principal du Haut-Commissariat consiste à accorder aux intéressés une protection juridique internationale, à encourager l'adoption de solutions permanentes au problème des réfugiés et à offrir de l'aide dans les cas d'urgence. A l'origine, plus de 2 millions de réfugiés relevaient du haut-commissaire; aujourd'hui ils ne sont plus qu'un million environ, par suite d'émigration, de rétablissement ou de rapatriement volontaire. D'après les estimations du haut-commissaire, il y aura encore près de 120,000 réfugiés nécessitant à la fin de 1958, alors que les programmes spéciaux entrepris par le Fonds spécial des Nations Unies pour les réfugiés (UNREF) auront dû être menés à bonne fin. Ces 120,000 personnes auront besoin d'aide matérielle avant de pouvoir se rétablir dans des normes acceptables d'existence. Le haut-commissaire prévoit que sur ce nombre, il y en aura près de 23,000 qui seront dans les camps d'Autriche et d'Allemagne. En outre, il faut songer aux 10,000 réfugiés hongrois qui sont demeurés jusqu'à présent en Autriche et qui n'ont pu trouver encore de domiciles permanents soit en Europe, soit dans d'autres continents<sup>1</sup>. Le haut-commissaire voit sa tâche se compliquer du fait que nombre des réfugiés qui se trouvent actuellement dans les camps sont infirmes, âgés ou malades, et qu'ils ont besoin de soins médicaux ou d'hospitalisation.

A partir de 1947 l'aide aux réfugiés fut confiée à une institution spécialisée des Nations Unies, l'Organisation internationale pour les réfugiés. Elle était chargée surtout du rapatriement ou de la réadaptation des réfugiés et des personnes déplacées. Lorsque le problème prit des proportions plus modérées et qu'on n'eut plus à faire face à l'état d'urgence d'après-guerre, le haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés assumait à son tour ces responsabilités. Toutefois il ne participe pas directement aux travaux, mais dispense aux agences bénévoles et aux gouvernements des avis et des fonds qui facilitent la réalisation de projets d'habitation, d'hospitalisation et de formation professionnelle. En 1954, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu la nécessité d'un programme assez ample pour permettre de trouver des solutions permanentes dans des délais acceptables. C'est pourquoi l'Assemblée générale a établi, le 21 octobre 1954, le Fonds spécial des Nations Unies pour les réfugiés (UNREF)<sup>2</sup>. Le programme quadriennal du Fonds, allant de 1955 à 1958, s'assignait les objectifs suivants: résoudre de façon permanente le problème des réfugiés qui ne peuvent émigrer; permettre au Haut-Commissariat d'entreprendre des programmes d'intégration pour ceux qui sont restés dans le pays qui leur a le premier accordé le droit d'asile; placer dans des institutions, foyers ou sanatoriums les réfugiés âgés, infirmes, ou souffrant de maladies chroniques; offrir des secours d'urgence aux réfugiés qui se trouvent dans le plus pressant besoin. Le coût du programme devait être de 16 millions de dollars, dont voici la ventilation: 4.2 millions de dollars pour 1955, 4.4 millions pour 1956, 4.4 millions pour 1957 et 3 millions pour 1958.

Le programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a été mis en œuvre pendant trois ans, et il entre maintenant dans sa quatrième et dernière année. Son application a permis d'obtenir de très belles réussites. De 1955 à 1957, le nombre de réfugiés sans résidence fixe a été réduit de 350,000 à environ 150,000; la population des camps, qui était de plus de

<sup>1</sup>Le 27 janvier 1958, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés annonçait que le dernier groupe de réfugiés hongrois avait quitté la Yougoslavie.

<sup>2</sup>Résolution 832 (IX) des Nations Unies.